

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 février 2017

Objet : RD - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes et du lancement du marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs, de restructuration du réseau d'eau potable, de création d'un réseau d'adduction d'eau potable et de restructuration du réseau d'eaux pluviales dans la zone artisanale de la Madeleine sur la commune de Lescheraines

• date de convocation le 03 février 2017

• nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François Sales	de Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 3

François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet

• assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Aubin Curtoud - Florian Maitre - Marine Nuytten Wiki - Florent Guillaume - Nathalie Racine

Bureau du 09 février 2017

délibération **n° 018-17**

objet **RD - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes et du lancement du marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs, de restructuration du réseau d'eau potable, de création d'un réseau d'adduction d'eau potable et de restructuration du réseau d'eaux pluviales dans la zone artisanale de la Madeleine sur la commune de Lescheraines**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, en lien avec Jean-Pierre Fressoz, conseiller délégué chargé de l'eau, de l'assainissement, de l'agriculture et de la forêt pour le territoire des Bauges, indique que la commune de Lescheraines doit reprendre l'aménagement de voirie et restructurer le réseau d'eaux pluviales situé dans la zone artisanale de la Madeleine.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges et le Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES) souhaitent saisir cette opportunité pour réaliser sous la même emprise des travaux de restructuration du réseau de distribution d'eau potable, de création d'un réseau d'adduction d'eau potable et d'enfouissement des réseaux secs.

En effet, la réalisation d'une tranchée commune pour l'ensemble des réseaux permet d'optimiser les coûts et de diminuer le délai d'exécution des travaux. La gêne occasionnée auprès des riverains est ainsi contenue.

Conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, il est proposé d'établir une convention constitutive de groupement de commandes entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges, la commune de Lescheraines et le SDES pour la passation du marché à procédure adaptée correspondant à l'ensemble de ces travaux.

Cette convention prévoit l'organisation suivante : Chambéry métropole - Cœur des Bauges est coordonnateur du groupement et a à ce titre la qualité d'entité adjudicatrice.

Chaque membre du groupement s'engage à signer un marché à hauteur de ses besoins propres avec un attributaire commun. Il lui en notifie les termes et s'assure de sa bonne exécution (un acte d'engagement par membre).

Chaque membre du groupement organise la maîtrise d'œuvre des travaux correspondant à ses besoins.

Le marché envisagé est composé de deux lots :

- lot n° 1, voirie et aménagement de trottoirs, à charge de la commune de Lescheraines, pour un montant estimatif de 210 000 € HT,
- lot n° 2, enfouissement des réseaux
 - o réseaux secs à charge du SDES, pour un montant estimatif de 79 000 € HT,
 - o restructuration du réseau d'eaux pluviales, pour un montant estimatif de 44 000 € HT à charge de la commune,
 - o restructuration du réseau de distribution d'eau potable sur un linéaire de 430 ml et création d'un réseau d'adduction en eau potable sur un linéaire de 330 ml, pour un montant estimatif de 250 000 € HT à charge de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le

règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 €, et l'approbation des conventions de groupement de commandes,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs, de restructuration du réseau d'eau potable, de création d'un réseau d'adduction en eau potable et de restructuration du réseau d'eaux pluviales dans la zone artisanale de la Madeleine sur la commune de Lescheraines,

Article 2 : **approuve** la convention constitutive de groupement de commandes entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges, la commune de Lescheraines et le SDES pour la passation de ce marché à procédure adaptée,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer le marché à intervenir et tous documents nécessaires à sa passation et la convention constitutive de groupement de commandes,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 018-17

Objet de l'acte : RD - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes et du lancement du marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs, de restructuration du réseau d'eau potable, de création d'un réseau d'adduction d'eau potable et de restructuration du réseau d'eaux pluviales dans la zone artisanale de la Madeleine sur la commune de Lescheraines

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe : Convention Lescheraines;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19097H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19097H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017